

K.C.P.O. SAISON 2023-2024 - LETTRE DE DECHARGE DE RESPONSABILITE

En l'absence de certificat médical pour le fitness – le pilâtes – le TAI CHI

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

.....**Demeurant à**

..... **déclare avoir été**

informé(e) que le certificat médical n'est plus obligatoire à la suite de mon adhésion, je décharge donc totalement et d'une manière indéterminée, de toute responsabilité l'Association KCPO , en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception, de blessures, ayant lieu lors des cours de fitness – pilâtes – tai-chi – (le club couvre ses adhérents (MAIF responsabilité civile) pour les dommages qu'ils causeraient mais c'est l'assurance personnelle de chacun qui sera prise en compte dans le cas d'un accident personnel.



BIEN LIRE LE QUESTIONNAIRE DE SANTE (sur le site rubrique « documents » – GARDEZ-LE POUR VOUS ET VOUS NOUS RAMENEZ SEULEMENT L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (sur le site rubrique « documents ») (si vous avez répondu oui à une seule des questions, vous devez ramener un certificat médical au club

A Paimboeuf le

Signature
